

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la paroisse catholique de Cossonay

Mardi 20 mai 2025 à 19h00

Sont présents pour le conseil de paroisse : Jean Burin des Roziers (curé), Janine Meyer, Olivier Barbary, Philippe Blandin, Michel J. Rossi (président du conseil de paroisse), Anne Simon (trésorière), Cornelia Grandjean (secrétaire).

Ordre du jour :

1. Signature de la liste de présence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot d'accueil du curé
4. Procès verbal de l'Assemblée Générale 2024
5. Comptes 2024
6. Rapport des vérificateurs
7. Budget 2025
8. Nomination des vérificateurs
9. Travaux prévus à la cure de Cossonay
10. Travaux prévus à l'église de La Sarraz
11. Démission(s) de membre(s) du conseil
12. Nouvelle(s) candidature(s) au conseil – nominations
13. Divers : les paroissiennes/paroissiens ont la parole.

Le président, M. Michel Rossi, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun.

1. Signature de la liste de présence

La liste a été signée par 12 personnes (sans compter les membres du CP), dont Mme Florence Texier-Claessens, représentante de la Commune de Cossonay.

Excusés : Mme Sophie Chappelier et M. Michel Amateis (ancien président du conseil de paroisse)

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Mot d'accueil du curé

Jean Burin des Roziers nous propose de dire ensemble la « Prière pour la paix du pape François ».

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 avril 2024

Point 10, Travaux à l'église de La Sarraz, page 7 : Mme Marinette Mory relève que la promesse du président concernant la réouverture de l'église ne figure pas dans le procès-verbal.

Le président explique que la rénovation d'une église classée en note 2 prend plus de temps qu'une mise à l'enquête traditionnelle, car le dossier est étudié par le service des monuments historiques du canton. Il y a seulement 2 semaines que nous avons reçu le permis de construire bien que le dossier ait été envoyé à la commune en fin novembre 2024 par le bureau d'architectes ERBAT SA à La Sarraz.

Mme Texier-Claessens ajoute que les 24 communes de l'UP doivent donner leur accord et confirme que ce genre de rénovation prend un temps considérable car il transite par les différents services du canton. On ne peut donc pas faire de promesse au sujet des délais.

Point 13, Information et discussion sur l'avenir de la parcelle à Penthalaz, page 8 : M. Bruno Martelli cite « Cette parcelle avait été léguée par M. Epars dans le but d'y construire une église ».

Il n'a pourtant jamais entendu parler de ce don, même si le prix du m² était très bas dans les années 1950-1960, il doute que nous ayons acquis ce terrain gratuitement.

Cependant, il sait que à la suite du départ de M. Simonet, dentiste à Cossonay et donateur, nous avons dû vendre une partie du terrain pour rembourser M. Simonet. Il souhaite être enseigné sur ce point.

Le président pense trouver la réponse sur le cadastre de la commune de Penthalaz. Le fonds est originaire de M. Epars qui a rendu possible l'achat de cette parcelle.

M. Martelli présume que cette parcelle a été donnée à l'église protestante par M. Epars pour construire leur Centre, mais la paroisse catholique a acheté ce terrain.

Le président reconnaît qu'il n'avait pas bien compris comment notre paroisse avait acquis ce terrain et remercie M. Martelli pour cette correction.

M. Martelli propose de supprimer les 2 premières lignes de ce paragraphe, soit : « ~~Cette parcelle avait été léguée par M. Epars dans le but d'y construire une église. Cette construction n'était pas nécessaire car il y a déjà 2 églises dans la paroisse.~~ »

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est accepté à une évidente majorité (1 abstention) avec les modifications demandées par Mme Marinette Mory et M. Bruno Martelli.

5. Comptes 2024 (par Anne Simon, trésorière)

1) Bilan des comptes 2024

Les comptes ont été vérifiés par le boursier communal de Cossonay puis par les communes le 4 février 2025 et ont été épluchés par les vérificateurs attitrés de notre paroisse le 29 mars 2025.

*Les comptes de la paroisse de Cossonay – La Sarraz sont toujours très bons. La communauté est vraiment généreuse particulièrement lors des quêtes. En effet **CHF 23'000.-** de quêtes ont été comptabilisées en 2024 et CHF 7000.- ont été reversés pour les quêtes obligatoires, ainsi que pour les quêtes suivantes :*

- Caritas Suisse – avec la visite du prêtre (de Fribourg) originaire du Burkina Faso – à la fin janvier 2024 – CHF 1'598.-
- Pour MIVA – offrande de Saint-Christophe à la fin juin – CHF 261.-
- Pour soutenir l'Orient Chrétien le 27 octobre – CHF 243.-
- Et pour l'église en détresse, les 16-17 novembre, lors de la semaine « rouge » - CHF 495.-

Pour information, en 2025, nous avons déjà collecté CHF 9'000.- et c'est CHF 5'000 que nous avons reversé aux quêtes obligatoires – en effet nous sommes maintenant au régime « normal » en reversant la totalité des quêtes obligatoires au diocèse. En effet nous avons bénéficié d'une réduction des obligations de reversements pendant quelques années, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Beaucoup de gens, et de plus en plus de jeunes familles, donnent de leur temps et énergie pour toutes sortes d'activités dans notre paroisse et nous vous en remercions du fond du cœur. Je trouve qu'on est chanceux de pouvoir répondre à ce dynamisme avec des bons comptes qui permettent de soutenir toutes ces activités. C'est très agréable de pouvoir dire oui aux projets choisis par le prêtre ou la communauté pastorale parce qu'on sait qu'on peut les payer.

Cela, c'est sans mentionner tous les dons en nature : fleurs pour la décoration, café, gâteaux, etc. – merci beaucoup à tous.

Nos liquidités sont substantielles. Le compte Poste est celui qui est utilisé pour la majorité des transactions financières. Le compte BCV est celui des quêtes et nous avons un compte épargne qui a été renfloué du montant que nous avions à la Raiffeisen, compte fermé en 2024 vu qu'il nous coûtait CHF 60.- de frais par année sans que nous l'utilisions. Cette ligne pourra être supprimée l'année prochaine.

Les rapports avec les communes sont très bons. Ils nous ont versé CHF 61'735 en 2024 (pièce 267) et promis CHF 60'000 (c'est la créance des communes), (CHF 48'476.- pour nos églises et CHF 11'875.- pour le centre paroissial).

Pour information, ce sont les communes qui ont payé les factures pour les fenêtres en 2024 et les 3/5 que nous devons payer ne nous ont pas encore été facturés. (Nous pourrions aussi ensuite demander la subvention qu'ils nous ont promise.)

Le poste 2300 des charges à payer est très élevé car il inclut la facture Mascia qui a rafraîchi la peinture de tout le rez-de-chaussée de la cure en décembre 2024 et janvier 2025 y compris la cage d'escaliers aux appartements.

Notre dette auprès de la FEDEC a été diminuée de CHF 10'000.- le 4 octobre 2024 selon notre engagement contractuel (pièce 445).

Le bénéfice 2023 a été ajouté au capital le 14 juin 2024 (écriture 278).

2) Comptes de Pertes et Profits

a- Recettes

- Les **souscriptions** ont été moins importantes l'année dernière. Mais il ne faut pas oublier qu'on avait eu un don exceptionnel de CHF 10'000 en 2023.

En 2024, on a fait le choix d'écrire une lettre aux donateurs connus de la paroisse, seulement, et pas à tous les paroissiens catholiques. C'est-à-dire 300 lettres au lieu des 3000 en 2023. Les souscriptions se montent en avril-mai-juin à CHF 5500.- ce qui est bien et dans la moyenne des années précédentes avec moins de frais d'envoi.

La page du journal de Cossonay en septembre 2024 qui a coûté CHF 1900.- n'a pas entraîné de dons massifs, quelques centaines de francs quand même.

Cette année, la lettre aux donateurs fidèles manque, je pense, car non seulement elle appelle à la souscription mais elle renseigne sur les activités en cours. Elle donne aussi de la légitimité et de la reconnaissance aux membres réguliers de notre église. C'est bien à mon avis qu'elle soit envoyée en début d'année et donne les informations quant aux dates fixées de l'AG, première communion, confirmation et fête paroissiale. Mais quelqu'un doit s'en charger et mener le projet de la rédaction de la lettre jusqu'à l'envoi. Je l'ai fait ces dernières années et, en plus du bouclage de la comptabilité et révision en début d'année, c'est lourd. Il faudrait que quelqu'un d'autre prenne cette tâche en main.

Pour information : entre les souscriptions et les dons en ce début d'année, on en est à CHF 840.- donc loin des sommes des années passées.

- Les **locations**, c'est ce qui nous rapporte le plus.

On a augmenté le loyer de l'appartement de notre locataire au 1^{er} juin 2024 de CHF 50.- et aussi celui des places de parc : CHF 80.- pour une utilisation 7j/7j et CHF 60.- pour l'utilisation en semaine. On a 5 places louées à des employés du CMS en ce moment à ce tarif, et 2 places à CHF 80.-, celle de M. Bossy et une place pour la Chevrolet Corvette d'un paroissien en situation d'handicap.

Gagner de l'argent avec les locations est très facile et agréable. Il faut bien sûr suivre les paiements.

En fait, j'aimerais vous soumettre l'idée suivante, c'est que notre terrain à Penthalaz qui sert de place de jeu, a une dizaine de places de parc qui sont peu utilisées par les utilisateurs de la place de jeux mais le sont par des gens du voisinage ou même de l'EMS voisin. Je trouve que nous devrions louer ces places.

Mme Marinette Mory relève que ces places de parc sont toujours occupées.

Le président précise que la commune doit être avertie de ces locations.

Mme Florence Texier-Claessens demande si nous les louerions mensuellement.

Mme Anne Simon répond affirmativement. Une autre possibilité serait de poser un horodateur.

Mme Florence Texier-Claessens dit que cette dernière proposition est très onéreuse. Par contre, il est possible de poser des panneaux de réservation et de faire une demande de mise à ban au Juge de paix du district.

Mme Catherine Steiner s'interroge sur la nécessité de louer ces places de parc. Avons-nous vraiment besoin de gagner plus d'argent ? Ne pouvons-nous pas continuer de laisser les personnes qui ont pris l'habitude de se parquer ici, au lieu de les rendre payantes comme partout ailleurs ?

Le président constate que ces places sont également occupées le week-end et que ce sont certainement les locataires des immeubles voisins qui en profitent.

Mme Catherine Steiner dit que l'on peut poser des panneaux identiques à ceux de Cossonay et les louer mensuellement.

Le président dit que ces rentrées d'argent nous permettraient de faire plus de choses mais ce n'est pas obligatoire.

M. Bruno Martelli a essayé à maintes reprises de se parquer ici lorsqu'il allait rendre visite à son épouse à l'EMS, mais il a rarement trouvé une place. Il serait d'avis de les numérotter et de les louer mensuellement.

Mme Catherine Steiner relève que ces locations demandent un suivi et génère un travail supplémentaire.

Le président remercie les paroissiens de ces interventions et les tiendra au courant des réflexions du conseil au sujet de ces 12 places de parc.

b- Dépenses

- *Par rapport aux travaux entrepris, nous avons fait mettre ces bordures jaunes PAROISSE qui nous protège de l'abus de parking sur notre terrain.*
- *Nous avons équipé le curé d'un micro-cravate qui est bien satisfaisant.*
- *Peu de travaux ont été entrepris pour le moment à l'église qui pourtant a eu des infiltrations d'eau...*
- *Les gros travaux ont concerné la cure avec le remplacement des fenêtres et la peinture du rez-de-chaussée*
- *Il est prévu de rénover la cuisine en 2025 ou 2026. On est dans les devis.*

A la fin de 2024, nous avons un bénéfice de CHF 43'577,25 que je propose de passer au capital.

Merci pour votre confiance à vous tous.

Merci pour votre sympathique et efficace collaboration, chers Jean, Cornelia, Manuela et tous les membres du Conseil de Paroisse.

Merci à tous pour votre engagement dans la vie de la paroisse qui contribue à créer une communauté chrétienne chaleureuse.

Le président remercie la trésorière pour son précieux et méticuleux travail au courant de l'année dernière.

6. Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés le 29 mars 2025 par Mme Marinette Mory, M. Cyprien Claessens et Mme Catherine Steiner, rapporteur.

Ce rapport propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés ce soir.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au trésorier, au conseil de paroisse ainsi qu'aux vérificateurs.

7. Budget 2025 présenté par Mme Anne Simon

Et ainsi je peux vous présenter le budget 2025 avec une particularité, c'est que le bénéfice envisagé sera moins grand que ces dernières années, vu que nous devons payer les 3/5 des fenêtres. Mais ce n'est pas vraiment un problème, étant donné que nous avons bien de quoi les assumer.

Le montant des quêtes est le même que l'année dernière, mais il risque de baisser vu que nous aurons plus de quêtes obligatoires.

Des dépenses importantes sont prévues pour l'entretien et réparation de l'orgue (frais de culte assumés par les communes).

Au sujet des quêtes obligatoires, Mme Isabelle Rodeschini et M. Bruno Martelli demandent quels sont les critères pour différencier une paroisse pauvre d'une paroisse riche.

Mme Anne Simon répond qu'une paroisse riche possède des biens immobiliers, mais cela n'est pas le seul critère. Bien que l'Association paroissiale soit propriétaire foncier (à Penthalaz) depuis 60 ans nous avons bénéficié du statut de paroisse « pauvre » pendant de longues années.

Le président prend l'exemple de la paroisse de Villars-sur-Glâne/FR qui est une paroisse riche car elle possède un important parc immobilier avec des rentrées financières importantes.

En effet, c'est l'Economat du diocèse Lausanne, Genève, Fribourg qui a pris cette décision au vu de l'augmentation de nos revenus dus à l'agrandissement de la commune. Mais le président poursuit ses négociations avec la FEDEC avec persévérance, surtout en comparaison objective avec les autres paroisses du diocèse.

Mme Catherine Steiner dit que, de toute manière, ces montants sont reversés pour la bonne cause et qu'il ne faut pas se formaliser pour cela.

Le président dit que, durant l'année, le diocèse choisit les projets les plus urgents auxquels les quêtes sont destinées en suivant un plan déterminé à l'avance.

L'assemblée est invitée à accepter le budget 2025 tel que présenté.

Le budget est accepté à une évidente majorité (1 abstention).

Le président remercie chaleureusement Mme Anne Simon, trésorière.

8. Nomination des vérificateurs

Mme Catherine Steiner est sortante. Mme Marinette Mory et M. Cyprien Claessens renouvellent leur mandat. M. Michel Rossi demande s'il y a un(e) volontaire dans l'assemblée. Personne ne se propose. Une annonce sera faite lors d'une messe pour révéler le nom d'un(e) vérificateur/trice.

9. Travaux à la cure de Cossonay

Travaux réalisés en 2024/2025 :

Eglise :

Entretien des gouttières à la suite d'infiltration d'eau, réparation du système de chauffage ainsi que révision de l'orgue.

Cure :

Remplacement des fenêtres et peinture de tout le rez-de-chaussée (sauf la cuisine) y compris la cage de l'escalier en bas (cave) et en haut (appartements).

Travaux en perspective :

Rénovation de la cuisine, idéalement en automne 2025.

Améliorations thermiques de l'ensemble de l'enveloppe de l'église.

10. Travaux à l'église de La Sarraz

M. Olivier Barbary présente quelques photos de ces travaux. Ils ont commencé la semaine dernière par la salle de paroisse où les parquets ont été abîmés par des infiltrations d'eau et en général par l'humidité. La ventilation de ce local laisse à désirer.

C'est le très compétent Bureau d'architecture ERBAT SA à La Sarraz qui gère les travaux.

M. Philippe Blandin demande quelle est la date de la construction de l'église de La Sarraz.

Le président répond qu'elle a été construite entre 1929-1931 avec consécration le dimanche 28 juin.

Le président ajoute que la structure de l'église a aussi souffert d'infiltrations d'eau. En 2018 – 2019, des travaux d'assainissement ont été entrepris et, depuis lors, il n'y a plus d'eau stagnante à la cave.

M. Philippe Blandin demande s'il y a du fer à béton qui pourrait prendre du volume.

M. Olivier Barbary dit que la maçonnerie n'est pas attaquée.

Le prêtre relève que la petite salle du sous-sol servait à l'hébergement du curé, ce qui est inexact. La petite chambre au-dessus de la sacristie servait de chambre à coucher au prêtre venant d'Orbe passer la nuit avant la messe du dimanche matin.

Mme Véronique Ténôt comprend que l'église n'est plus utilisée depuis 2019.

Le président dit que dès que les travaux seront terminés à la fin de l'été, les messes reprendront à La Sarraz. Il indique également que des grilles de protection vont être installées pour prévenir les déprédations.

Mme Marinette Mory dit que la lumière est allumée tous les soirs et qu'avec cette barrière l'église ressemble à une prison.

Mme Manuella Capelli demande si l'on ne pourrait pas créer 2 places de parc à la place du container à compost.

Le président dit qu'il s'occupe de l'entretien extérieur et que ce container est nécessaire.

Le président indique de l'éclairage intérieur sera amélioré.

M. Olivier Barbary pense que des jeunes s'y introduisent car des chaises ont été déplacées.

Mme Marinette Mory en est certaine que l'église représente un lieu de rassemblement car elle ramasse régulièrement des déchets autour de l'église.

Le président rappelle que cette église est notée 2, soit un monument d'importance régionale. Les frais de rénovation s'élèvent à près de CHF 500'000.- payés par les 24 communes de la paroisse depuis 2018. Ceci n'est qu'une première étape de rénovations nécessaires pour conserver notre patrimoine bâti.

Mme Marinette Mory rappelle qu'elle-même ainsi que 2 autres dames se sont encoublées dans l'église de Cossonay à côté de l'orgue vu la surface non-horizontale autour. Elle souhaite qu'un aménagement soit effectué, au moins une marque visible apposée au sol.

Le président dit que des mesures seront prises à ce sujet.

11. Démission(s) de membre(s) du conseil

Mme Anne Simon, trésorière pendant 4 ans, a décidé de démissionner.
Le président la remercie d'avoir pris soin des comptes de la paroisse avec brio.
Il lance un appel pour la remplacer.

Mme Anne Simon dit qu'elle a préparé un cahier des charges. Ce travail est rétribué à hauteur de CHF 1500.- par année et représente un 10 à 20 % (en moyenne 1 jour par semaine). Le comptage des quêtes après les messes et le dépôt à la banque pourraient être effectués par une autre personne que le caissier. Si personne ne se présente pour la remplacer, il faudra faire appel à une fiduciaire.

Elle remercie le conseil de paroisse de sa confiance pendant ces 4 années et affirme avoir eu beaucoup de plaisir à collaborer avec chacun.

12. Nouvelle(s) candidature(s) au conseil – nominations

Le Conseil de paroisse est réélu à l'unanimité.

13. Divers : les paroissiennes/paroissiens ont la parole.

Mme Florence Texier-Claessens demande en quoi consiste notre paiement de CHF 10'000.- auprès de la FEDEC.

Le président répond qu'il s'agit d'un remboursement d'un prêt hypothécaire (sans intérêts) auprès de la FEDEC octroyé pour la construction de la cure en 1985. Il reste environ CHF 52'000.- à rembourser à raison de CHF 10'000.- par année.

Le prêtre propose d'ajouter un point à l'ordre du jour pour faire un compte-rendu du conseil de communauté. Cela permettrait de savoir ce qui se vit dans la paroisse et de connaître les projets.

Le président suggère d'inviter un délégué du Conseil de communauté aux assemblées générales futures.

Mme Isabelle Rodeschini remercie la paroisse de son accueil des différentes activités œcuméniques, Chantomime qui anime les célébrations de Taizé et la célébration œcuménique annuelle, Coss'aînés, et pour les locaux mis gratuitement à disposition.
Elle rappelle l'existence du groupe intercommunautaire autour d'une Lectio Divina chez Olivier et Marie-Christiane Martin à Cossonay dont les Rodeschini sont les seuls représentants de l'église catholique. Il y a aussi une marche méditative une fois par mois.
Elle remercie le prêtre pour son ouverture.

M. Emilio Rodeschini souhaite établir un règlement concernant de la gestion des locaux et du mobilier, et aimerait collaborer avec les différents utilisateurs pour dresser un cahier de charges pour les divers utilisateurs des locaux de la cure.

Mme Manuella Capelli et M. Kevin O'Mahony se réjouissent de cette collaboration en vue d'une gestion cohérente de Coss'Entraide.

Le président clôt la séance à 21h10.

Rédigé par Cornelia Grandjean, secrétaire paroissiale